

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 6 NOVEMBRE 2018**

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 6 Novembre 2018 à 20 heures 30, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la séance du 3 Septembre 2018,
- point sur les investissements en cours (voirie, ludobibliothèque, skate-park, salle polyvalente, acquisition propriété CHIAVERINI),
- convention participation financière location bungalows gendarmerie de Lacanau,
- informations diverses,
- questions diverses.

Le Temple, le 25 Octobre 2018

Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 6 Novembre 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, BEAUBOIS Cédric, CORNE Philippe, CUMERLATO Jean-François, BOS Guillaume (pouvoir à Mr MAURIN), Mmes GASSIAN Bérengère, HALARD Françoise, TULLON Emeline, DELUGIN Delphine, NOUETTE-GAULAIN Karine

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 3 Septembre 2018 est adopté à l'unanimité sans observations.

POINT SUR LES INVESTISSEMENTS EN COURS

- travaux de voirie :

* Route de Targon : les travaux sont terminés,

* Aménagement de sécurité Route de Bordeaux + aire de covoiturage : les travaux sont terminés. Il convient de trouver une solution pour limiter voire interdire le stationnement des poids lourds sur l'aire de covoiturage. Plusieurs solutions sont à l'étude : pose d'un portique fixe ou ouvrant (2 200,00 euros HT), pose de blocs stop en béton (650,00 euros l'unité, il y a lieu d'en prévoir 3 au minimum), pose d'un portique bois (3 000,00 euros HT), pose de jardinières (279,00 euros HT l'unité diamètre 500, 531,05 euros HT l'unité diamètre 800, il y a lieu d'en prévoir 3 au minimum). Le conseil municipal se déclare favorable à la pose de jardinières. Il est également envisagé la pose de poteaux pour fermer l'aire de covoiturage du mur du cimetière à l'église et les entrées de ponts Route de Bordeaux.

* Bâtiments : concernant la ludobibliothèque, les travaux sont en cours, une réunion de chantier aura lieu le Jeudi 8 Novembre 2018 à 9 heures. Les subventions ont été accordées par le Conseil Départemental de la Gironde, ont été versées par la DRAC, et sont en attente pour

la Région. D'autre part, une subvention a été attribuée par le Conseil Départemental de la Gironde pour la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine.

Monsieur le Maire fait le bilan de la soirée Halloween du 31 Octobre 2018. Une aide de 300,00 euros a été attribuée par la Communauté de Communes Médullienne. Cette aide n'ayant pas été utilisée en totalité, il est prévu d'organiser une manifestation en collaboration avec l'accueil périscolaire avant les vacances de Noël (venue d'un conteur). Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement intérieur.

Concernant la salle polyvalente : le remplacement des vitrages du haut par du double vitrage a été réalisé ainsi que le remplacement des vitres des portes vitrées par du verre Sécurité.

Acquisition propriété CHIAVERINI : la proposition d'achat à 130 000,00 euros a été acceptée par les vendeurs. La signature de l'acte de vente sera réalisée avant la fin de l'année 2018 dans la mesure où les notaires auront finalisé les démarches. Une étude a été demandée à l'architecte du CAUE (démolition, aménagement de parkings, réaménagement de la maison). Une demande de subvention pour l'acquisition de la maison a été déposée auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Point sur l'agenda d'accessibilité : une grande partie des travaux a été réalisée. Monsieur le Maire demande à la commission qui s'est occupée de ce dossier de reprendre la liste et de voir les travaux restant à réaliser et de les programmer.

Skate-park : le devis pour la réalisation d'une dalle béton de 150 m² s'élève à la somme de 7 500,00 euros HT. Il a été décidé d'installer ce skate-park derrière le city-stade et le terrain de tennis. Monsieur le Maire rappelle que des éléments ont été donnés par la commune du Porge. Un devis a été sollicité pour compléter la structure. Il est décidé de réaliser la dalle et d'installer les éléments donnés par la commune du Porge dans un premier temps.

Micro-crèche : le permis de construire a été accordé. Le début des travaux est fixé à début décembre 2018.

CHARTRE DOCUMENTAIRE LUDOBIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne lecture de la charte documentaire ayant pour objet de définir la politique documentaire de la ludobibliothèque communale.

Cette charte présente la politique de lecture publique du conseil départemental, les missions de la ludobibliothèque communale et les publics auxquels l'établissement s'adresse. La charte fixe les grands principes de développement et de gestion des collections, qui permettent à la ludobibliothèque communale de remplir ses missions de service public et de répondre ainsi aux attentes de la collectivité.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la charte documentaire.

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR FACTURATION DES LIVRES, CD, DVD, JEUX, CD ROM, JEUX VIDEO, MAGAZINES ET DOCUMENTS NON RENDUS OU DETERIORES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre en place une grille tarifaire pour le remboursement des livres, CD, DVD, JEUX, CD ROM, jeux vidéo, magazines et documents non rendus ou détériorés, suite à la décision de la sous-commission « lecture publique » de la CDC Médullienne du 30 Août 2018.

Elle permet :

- d'harmoniser les pratiques au sein de toutes les bibliothèques du réseau,
- de simplifier les démarches et éviter les contestations des usagers sur le prix des documents à rembourser.

Considérant la décision de la sous-commission « lecture publique » de la CDC Médullienne, il convient d'instaurer les tarifs comme suit :

Grille forfaitaire des remboursements des documents :

Type document	Prix moyen
Livre jeunesse	15,00 euros
Livre adulte	20,00 euros
CD	20,00 euros
DVD	50,00 euros
Jeu de société	25,00 euros
CD-ROM, jeu vidéo	20,00 euros
Magazine	5,00 euros
Document + de 50,00 euros	Facturé au prix réel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de valider la grille tarifaire pour le remboursement des documents non rendus ou détériorés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à venir retirer leur carte pour accéder aux services de la ludobibliothèque.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion publique aura lieu le 22 Novembre 2018 à 18 heures 30. Un flyer sera distribué à tous les administrés ainsi qu'à l'ensemble de la population de la CDC.

DELIBERATION MODIFICATIVE – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la délibération modificative suivante :

Section d'investissements :

Dépenses

C/2115-Opération 10024	Acquisition bien immobilier	+ 150 000,00 euros
------------------------	-----------------------------	--------------------

Recettes

C/1641 – Opération 10024	Emprunt	+ 150 000,00 euros
--------------------------	---------	--------------------

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

REALISATION D'UN EMPRUNT

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation d'un emprunt de 300 000,00 euros pour le financement de l'achat d'un bien immobilier et pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine aux conditions suivantes :

- Durée 15 ans
- Périodicité Trimestrielle
- Taux fixe 1,531 %

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA LOCATION DE DEUX MODULAIRES A LA GENDARMERIE DE LACANAU

Le conseil municipal émet un avis favorable à la participation financière de la commune d'un montant de 123,00 euros pour la location de deux modulaires nécessaires aux services de la gendarmerie de Lacanau pour l'année 2019.

ELECTION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La fin du mandat étant fixé à Décembre 2018, les prochaines élections sont fixée au Samedi 15 Décembre 2018 de 10 heures à 12 heures. Le conseil municipal émet un avis favorable à la réélection d'un conseil municipal de jeunes. Les votants seront élèves de CE2, CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Les candidats seront élèves de CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

NOMINATION DELEGUE LISTE ELECTORALE

Madame LAGUEYTE précise que la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de moins de 1000 habitants doit être composée d'un conseiller municipal autre que le maire et les adjoints. Ce conseiller municipal doit être nommé dans l'ordre du tableau des élections municipales. Par conséquent, Madame NOUETTE-GAULAIN Karine est désignée pour faire partie de cette commission.

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DE L'USINE FORD DE BLANQUEFORT

Suite à l'annonce de la direction de Ford Europe en février dernier de ne pas réinvestir sur le site de Ford Blanquefort, l'Etat, les collectivités et l'ensemble des élus du territoire se sont mobilisés en vue de garantir la pérennité du site industriel de Blanquefort et le maintien à long terme de l'emploi.

Des discussions ont été engagées en ce sens il y a plusieurs mois entre le ministre de l'Economie et des Finances et l'entreprise strasbourgeoise Punch, qui est apparue comme un repreneur solide pour l'usine, proposant une solution de reprise crédible.

Lors de sa venue en Gironde lundi 15 Octobre, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a fait part de la réticence de la direction de Ford pour une négociation de reprise et de sa volonté de privilégier une fermeture définitive de l'usine en lieu et place d'une reprise par l'entreprise Punch, en « désaccord total » avec la solution poussée depuis des mois par l'Etat et les acteurs locaux. Une telle décision entraînerait la suppression de près de 900 emplois, sans parler de l'impact économique sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi nous, membres du Conseil Municipal de LE TEMPLE, en appelons à la responsabilité sociale de Ford en tant qu'entreprise de dimension planétaire et demandons à ses représentants de reconsidérer en priorité la solution d'un repreneur. Nous tenons également à réaffirmer notre total soutien aux 900 salariés, à saluer leur attitude constructive et à les encourager à conserver le même esprit de responsabilité. Nous exprimons enfin notre détermination à soutenir toutes les solutions assurant la pérennité de l'emploi à Blanquefort.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne le compte-rendu du jugement de l'affaire POTTIER-CHATEAU/Mairie du Temple.

Manifeste des territoires : Monsieur le Maire donne lecture du manifeste des territoires et invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à signer ce manifeste pour notamment la défense des services de proximité en danger.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier du cimetière et notamment sur les tombes abandonnées.

Le conseil municipal émet un avis favorable au devis établi par SOMAFI pour le remplacement des moteurs des volets roulants du garage communal.

Monsieur le Maire donne le programme des cérémonies du 11 Novembre.

Madame HALARD donne le compte-rendu des démarches effectuées auprès de Madame BOS Catherine concernant le logement occupé par Monsieur et Madame GOMES, Route de la Poste (propriété SAUTS Christian). Dans l'urgence, il conviendrait de procéder à l'installation d'un système de chauffage conforme.

MARTIN Stéphane

BIESSE Jean-Pierre

HALARD Françoise

MAURIN Jean-Jacques

ROBERT Michel

CUMERLATO Jean-François

BOS Guillaume

BEAUBOIS Cédric

CORNE Philippe

DELUGIN Delphine

TULLON Emeline

GASSIAN Bérengère

NOUETTE-GAULAIN Karine